

Jeu «L'Ain, créateur d'instants» du 03 au 06 novembre 2016

REGLEMENT DE PARTICIPATION

Article 1

Aintourisme, dont le siège est domicilié : 34, rue Général Delestraint à Bourg-en-Bresse, organise du 3 au 6 novembre 2016 un jeu gratuit et sans obligation d'achat dans le cadre d'une opération événementielle à Lyon, « Lyon Village des Neiges », avenue Général BROSSET – 69 006 LYON.

Article 2

Ce jeu concours est ouvert à toute personne majeure résidant en France métropolitaine. Un seul coupon jeu de participation est autorisé par personne et par foyer.

Les salariés d'Aintourisme ainsi que leur famille, les clients et partenaires de l'opération ainsi que leur famille ne peuvent jouer.

Article 3

Les champs du formulaire doivent être correctement et entièrement complétés (notamment tous les champs obligatoires mentionnés par un astérisque). Les bulletins jeu sont à retirer sur les chalets des Stations de l'Ain (Plateau Hauteville-Retord, Monts-Jura, Ain Espace Nordique) du 3 au 6 novembre 2016. Les bulletins sont à déposer dans l'urne située dans les chalets des Stations l'Ain du 3 au 6 novembre 2016, selon les horaires suivants :

le 3 novembre 2016 : de 14h à 20h,

le 4 novembre 2016 : de 14h à 19h30,

le 5 novembre 2016 : de 10h à 19h30,

le 6 novembre 2016 : de 10h à 18h30.

Article 4

Un tirage au sort, effectué par Aintourisme, aura lieu jeudi 10 novembre 2016 et décidera des personnes gagnantes parmi l'ensemble des coupons valides et lisibles. Les gagnants seront avertis par e-mail ou courrier.

Article 5

Le présent jeu est doté de

1 Week-end (1 nuitée) en hôtel 4** (repas, nuit, petits déjeuners) à l'Hôtel La Mainaz à La Faucille avec 1 skipass 2 jours pour 2 personnes (alpin ou nordique) et location de matériel complet pour 2 personnes offert par l'hôtel La Mainaz, le Syndicat Mixte de Monts Jura et Skiloc.**

Lot valable pour 2 adultes sur la saison hiver 2016/2017 hors vacances scolaires (selon disponibilités, ni échangeable, ni remboursable contre sa valeur, ne peut être vendu). Valeur du lot : 550€

1 Week-end (1 nuitée) sur le Plateau d'Hauteville à l'hôtel « Le Hauteville » pour 2 personnes avec petits déjeuners buffet, 4 forfaits ski alpin, 4 séances ski nordique, 2 accès aux pistes de raquettes 2 accès bains suédois avec location de peignoir offert par l'Office de Tourisme du Plateau d'Hauteville.

Lot valable jusqu'au 31 mars 2017 (selon disponibilités, ni échangeable, ni remboursable contre sa valeur, ne peut être vendu).

Valeur du lot : 192€

42 forfaits de ski offert par le GIP Plateau de Retord

-1 forfait saison Multipass enfant

-10 forfaits journée alpin adulte


Aintourisme

Agence de Développement Touristique du département de l'Ain
34 rue Général Delestraint – CS 90078 – 01002 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

Tél. : 04 74 32 31 30 – e-mail : tourisme@aintourisme.com

www.ain-pro.com



- 10 forfaits journée alpin enfant
- 10 séances journée fond adulte
- 10 séances journée enfant
- 1 forfait saison raquette

Lots valables sur la saison hiver 2016/2017
Valeur des forfaits : 586.50€

Lots divers offerts par Ain Espace Nordique :

- 4 coffrets cartographies des domaines nordiques des Montagnes du Jura : valeur 78€
- 2 pass hebdomadaires Nordiques Montagnes du Jura : valeur 86€
- 2 packs nordiques famille (redevances ski de fond ou raquette pour 2 adultes et 2 enfants) : valeur 40€

-1 location de ski de fond ou luge pour 1 adulte et 1 enfant avec un goûter pour 1 adulte et 1 enfant au Relais Nordique offert par Le Relais Nordique de Giron : valeur 35€

-2 locations de snowtubing offertes par la Mairie de Giron : valeur 20€

Lots valables sur la saison hiver 2016/2017.

Ces lots ne sont ni remboursables, ni échangeables contre leur contre-valeur en argent, ni contre un autre lot. Ils ne peuvent être vendus ou cédés. Ils sont consommables selon disponibilité.

Si un lot n'a pas été réclamé avant la date limite de validité, il redeviendra propriété de l'organisateur.

L'organisateur se réserve le droit de modifier en cas de force majeure le contenu des prestations des lots pour des prestations du même prix.

Article 6

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler le présent jeu, si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait en aucun cas être engagée de ce fait.

Article 7

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le joueur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification de ses données auprès du service relation clientèle de l'organisateur. Pour toutes informations, il peut s'adresser à Aintourisme - 34 rue Général Delestraint – CS90078 - 01002 BOURG-EN-BRESSE.

La participation au jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 8

Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation du présent règlement seront tranchées souverainement par l'organisateur.

Article 9

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

Article 10

Le présent règlement est disponible sur le lieu de l'événement ou par demande à Aintourisme et a été déposé auprès de la SELARL Ahres, 16 rue de la Grenouillère - 01004 Bourg-en-Bresse.

Article 11

Tout litige relatif à ce jeu concours sera soumis à la loi française applicable en matière de réglementation des jeux et concours.


Aintourisme

Agence de Développement Touristique du département de l'Ain
34 rue Général Delestraint – CS 90078 – 01002 BOURG-EN-BRESSE CEDEX
Tél. : 04 74 32 31 30 – e-mail : tourisme@aintourisme.com
www.ain-pro.com

